

STOP AUX VIOLENCES SEXUELLES

C/O MAISON DES ASSOCIATIONS, 23 RUE VERNET, 75008 PARIS Association Loi 1901

21/11/2013 RELEVÉ DE DECISIONS ET D'ACTIONS

■ Objectifs majeurs des réunions :

protection internet de l'enfance

Le 21/11/2013

Présents :

DEMACON Olivier, GUERIN Violaine, HELENON Joëlle, JOUANNO Chantal, KLES Virginie, LACROSSE Philippe, SANCHIS José

Excusés :

CHAPDELAINE Marie-Anne, KURZ Jürgen, PELOSSE Hélène

POINTS/ACTIONS

I. Exposé de la problématique

- On ne veut plus qu'un seul enfant reçoive sur les écrans auxquels il a accès du contenu réservé à des adultes et on ne veut plus qu'un seul enfant soit exposé à de la violence sexuelle ou à des situations à risque de violence sexuelle sur internet
- Présentation power point d'Olivier Demacon (annexée au CR)

II. Leviers d'action

- Il convient d'utiliser tous les niveaux de blocage qui seront des couches sécuritaires complémentaires : bridage des terminaux, modems, cheminement des données, accès pays
- Les FAI (fournisseurs d'accès internet) doivent être en première ligne de la responsabilisation, car ils apportent les flux.
- Mesdames Kles et Jouanno programment un point avec Madame Fleur Pellerin sur le sujet
- Google a dévoilé il y a 48h un changement fait à son algorithme de recherche et permettant de bloquer des requêtes menant à des contenus pédopornographiques. Microsoft va faire de même sur son propre moteur de recherche Bing.
- L'accès aux historiques de navigation est abordé ainsi que le cadre de référence européen.

III. Systèmes de contrôle

- Olivier Demacon a rappelé la place que devrait reprendre le CSA devant la disparition des écrans télé au profit des autres terminaux et en raison de ses missions initiales dont une partie vise à protéger les enfants de la violence
- José Sanchis signale l'absence totale de contrôle de la CNIL sur les forums, qui sont précisément des lieux d'action important des prédateurs



STOP AUX VIOLENCES SEXUELLES

c/o Maison des Associations, 23 rue Vernet, 75008 Paris Association Loi 1901

21/11/2013 RELEVÉ DE DECISIONS ET D'ACTIONS

- => la responsabilité des sites ayant des forums doit être rappelée
- => les sites pourraient être soumis à un processus de labellisation sous-tendu par une charte de protection de l'enfance par exemple avec un label clairement identifiable ainsi que le logo du site http://www.pointdecontact.net/ créé par l'AFA (association des fournisseurs d'accès) et permettant de signaler les contenus illicites
- La facilité d'inscription des enfants sur des sites réservés aux adultes pose problème. Olivier Demacon demande que soit appliquée la procédure américaine, à savoir l'obligation d'inscription après un contrôle de carte bancaire
- En milieu scolaire, étant donné l'importance des dégâts réalisés par la visualisation d'images inappropriées sur les téléphones, le brouillage des ondes dans les établissements scolaires est recommandé.

IV. Autres points abordés

- Virginie Kles souligne l'importance de réaliser information et prévention des grands-parents qui ne sont pas familiers avec les systèmes de contrôle et ont souvent leurs petits enfants chez eux
- · Certains sites donnent des avis sur la dangerosité des sites internet
- Chantal Jouanno suggère que SVS rencontre l'office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication

Pour nous contacter